



SOCCER EXTÉRIEUR

Règlements spécifiques 2019/2020

Mis à jour 2019/05/23

Modifications aux règlements 2019/2020

Les articles suivants ont été abrogés, modifiés ou ajoutés :

- 8.1 Championnat (modifié)

Toutes les modifications aux règlements sont indiquées en rouge.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Règlements du jeu -----	2
2.	Admissibilité -----	2
3.	Modalités de compétition -----	3
4.	Modalités de classement -----	4
5.	Responsabilités de l'institution hôte -----	4
6.	Officiels -----	5
7.	Sanctions -----	5
8.	Mérites sportifs -----	7
9.	Annexe-----	9

1. RÈGLEMENTS DU JEU

Les règles du jeu en vigueur sont celles de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), de Soccer Québec et de U Sports, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

1.1 Mi-temps

Temps alloué : 15 minutes (temps total du sifflet de la fin de la 1^{re} demie au sifflet du début de la 2^e demie)

1.2 Substitutions

Pour les 18 joueurs inscrits, les substitutions sont limitées à six (6) durant le match et sont illimitées à la mi-temps. En cas de prolongation, les équipes peuvent apporter des changements sans restriction au début et à la mi-temps de la période de prolongation ainsi que trois (3) substitutions durant la prolongation.

1.3 Horaire des matchs

Sur semaine, le deuxième match d'un programme double doit être établi 2h15 après l'heure prévue pour le premier match.

Les samedis et dimanches, le deuxième match d'un programme double doit être établi 2h30 après l'heure prévue pour le premier match.

Tous les matchs du dernier dimanche de la saison régulière doivent débuter à la même heure, à moins d'une contrainte importante au niveau de la disponibilité des terrains.

1.4 Modification au calendrier

Une équipe qui a quatre (4) étudiants-athlètes ou plus qui participent au championnat canadien des clubs durant le week-end de l'Action de Grâce peut faire une demande de modification au calendrier. La demande doit se faire par écrit en indiquant le nom du club civil et des étudiants-athlètes impliqués, au plus tard deux (2) jours ouvrables après que les équipes participant au championnat canadien soient connues.

1.5 Uniformes

Équipe receveuse : foncé
Équipe visiteuse : pâle

2. ADMISSIBILITÉ

Les règles d'admissibilité en vigueur sont celles des règlements de U Sports et du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

- Tout étudiant-athlète ayant évolué dans le réseau civil au cours de la saison estivale précédant sa saison universitaire et désirant évoluer dans la ligue universitaire du RSEQ doit obtenir une autorisation de participation de son club civil afin d'être

considéré comme admissible. Celui-ci doit faire signer le bordereau d'autorisation requis auprès du président ou du directeur général de son club civil pour pouvoir évoluer dans le réseau de soccer universitaire.

3. MODALITÉS DE COMPÉTITION

3.1 Composition de l'équipe

Le nombre de joueurs admissibles pour un match est de 18 joueurs.

3.2 Formule de compétition

Féminin : Chaque équipe s'affronte à deux (2) reprises pour un total de 14 parties.

Masculin : Chaque équipe s'affronte à deux (2) reprises pour un total de 12 parties.

3.3 Championnat

Quatre (4) équipes participent au championnat selon la formule suivante :

- Demi-finale (4^e vs 1^{er})
- Demi-finale (3^e vs 2^e)
- Finale : 2^e reclassé vs 1^{er} reclassé

En cas d'égalité lors du championnat :

- a. À la fin du match, si le pointage est égal, il y aura deux (2) prolongations de quinze (15) minutes, selon les lois du jeu de la FIFA;
- b. Si l'égalité persiste, on procédera à des tirs au but, selon les lois du jeu de la FIFA.

Accès au championnat U Sports

Pour les années où il y a une (1) équipe du RSEQ qui participe au championnat U Sports, l'équipe qui remporte la finale provinciale accède au championnat U Sports.

Pour les années où il y a deux (2) équipes du RSEQ qui participent au championnat U Sports, l'équipe terminant en première position au classement général de la saison a un accès automatique au championnat U Sports; cependant les 4 équipes se disputent la bannière RSEQ. Si l'équipe qui remporte la finale provinciale a également terminé au premier rang du classement général de la saison, l'équipe finaliste du championnat provincial aura accès au championnat U Sports.

Représentation du RSEQ au championnat U Sports

Lorsque deux équipes du RSEQ représenteront la conférence au championnat U Sports, l'équipe championne de la saison régulière sera identifiée « Québec 2 » et l'équipe championne de la finale provinciale sera identifiée « Québec 1 ».

4. MODALITÉS DE CLASSEMENT

4.1 Classement

Les points sont alloués de la façon suivante :

- Trois (3) points pour une victoire
- Un (1) point pour une partie nulle
- Zéro (0) point pour une défaite

Un match perdu par forfait l'est par le compte de 3 à 0.

Une équipe qui se voit enlever une victoire comme sanction à toute irrégularité se verra retirer les points auxquels elle avait droit et l'annulation des buts marqués par elle au cours du match. L'équipe déclarée gagnante bénéficie des points de match et le maintien des buts qu'elle a marqués au cours de la partie.

4.2 Bris d'égalité

Le bris d'égalité est tel que défini dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

5. RESPONSABILITÉS DE L'INSTITUTION HÔTESSE

Les responsabilités de l'institution hôte sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

5.1 Officiels mineurs, personnel de match et responsabilités

L'équipe hôte devra remettre à l'équipe visiteuse la feuille de match dûment complétée au moins une heure avant l'heure prévue pour le match.

L'institution-hôte doit obligatoirement avoir un minimum de deux coureurs de ballon par match avec un système à trois (3) ballons (un (1) sur le terrain et un (1) par chasseur de ballon).

Les éléments suivants sont facultatifs :

- Vestiaire pouvant accommoder 18 joueurs;
- Jus ou boissons gazeuses après le match pour les joueurs, entraîneurs et officiels;
- Musique présente seulement pendant les arrêts de jeu;
- Désigner une personne responsable de match qui accueille l'institution visiteuse;
- Un annonceur;
- Tableau de pointage avec compte à rebours pour le début du match et la mi-temps;
- L'annonceur peut annoncer les buts, passes, changements et cartons lorsqu'il y a une sortie de balle.

5.2 Services médicaux

Les services médicaux requis sont tels que définis dans les règlements de sécurité de la fédération sportive nationale/provinciale et des règles du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

Une personne certifiée par un organisme reconnu en premiers soins doit être présente en tout temps sur les lieux de la compétition.

5.3 Transmission des résultats et statistiques

Les exigences concernant la transmission des résultats et statistiques sont telles que décrites dans le document à cet effet, édition la plus récente.

5.4 Transfert de films

Les institutions hôtes ont la responsabilité de téléverser (Système Vidswap) le film du match sur le système adopté au plus tard à 14 h le lendemain de chaque partie. L'Annexe 1 présente les standards recommandés pour la captation vidéo des matchs.

6. OFFICIELS

Les statuts, processus et politiques concernant les officiels sont ceux précisés dans l'annexe d'arbitrage inclus le protocole d'entente avec la fédération sportive provinciale et des règlements du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

Les officiels doivent suivre la procédure de match suivante :

- Vérification des joueurs : au minimum 30 minutes avant le début du match;
- Avant le début du match, l'entrée des joueurs partant sur le terrain se fera avec les officiels et tous s'aligneront face à la foule au centre du terrain. Les joueurs de l'équipe hôte se dirigeront vers les joueurs de l'équipe visiteuse pour la poignée de main;
- Début du match masculin : 15 minutes après la fin du match féminin;
- Feuille de match : Compléter la feuille de match en inscrivant les buteurs, les passes décisives (P), les cartons, les MVP de chacune des équipes. Les informations devront être validées par un membre du personnel d'entraîneur de chacune des équipes lors de la remise de la copie de la feuille de match;

7. DÉLITS ET SANCTIONS

Les sanctions sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

7.1 Retard d'une équipe

Toute équipe en retard de plus de 30 minutes sur l'heure prévue du match perd le match par forfait.

7.2 Forfait en cours de saison

Lorsqu'une équipe est exclue d'une compétition ou déclarée forfait général en cours de saison, les buts marqués et alloués et les points acquis par les autres équipes à la suite de leurs matchs contre cette équipe sont annulés.

7.3 Cartons jaunes

Quiconque recevant deux cartons jaunes lors d'un même match sera automatiquement suspendu pour un match. Aucun de ces cartons jaunes ne sera comptabilisé comme carton jaune et cela ne sera pas considéré comme un carton rouge direct.

Le cumul de trois (3) cartons jaunes entraîne une suspension d'un match.

Le cumul de cinq (5) cartons jaunes entraîne une suspension d'un match.

Dès le 6^e carton jaune et les suivants, un minimum d'un match de suspension sera appliqué et le dossier de l'étudiant-athlète sera jugé par le commissaire.

Les cartons jaunes sont effacés après le dernier match régulier de la saison.

Un joueur recevant un 3^e carton jaune lors du dernier match de la saison régulière pourra participer au premier match des séries éliminatoires sans aucune sanction.

Un joueur recevant un 5^e, 6^e carton jaune et suivant lors du dernier match de la saison régulière sera suspendu pour le 1^{er} match des éliminatoires.

7.4 Cartons rouges

Les sanctions suivantes sont appliquées selon le type de carton rouge décerné :

- 1- Commets une faute grossière (1 match automatique)
- 2- Adopte un comportement violent (1 match automatique + 1 match)
- 3- Crache sur un adversaire ou toute autre personne (1 match automatique + 2 matchs)
- 4- Empêche l'équipe adverse de marquer un but, ou annihile une occasion de but manifeste en touchant délibérément le ballon de la main (1 match automatique)
- 5- Annihile une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant vers son but en commettant une faute passible d'un coup franc ou d'un coup de pied de réparation (1 match automatique)
- 6- Tiens des propos ou fais des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers (1 match automatique)
- 7- Le joueur expulsé n'a pas immédiatement quitté le terrain (1 match supp.)
- 8- Geste commis envers un arbitre (1 match automatique + sanction en provenance de la FSQ).

Quiconque recevant un 2e carton rouge direct dans la saison est suspendu pour 3 matchs.

7.5 Sanctions

Les sanctions seront émises au plus tard le mercredi à 14 heures pour les matchs de la fin de semaine suivante. Les sanctions émises après cette date seront purgées la fin de semaine suivante.

7.6 Suspensions reportées

Les suspensions obtenues lors du dernier match de la saison extérieure seront automatiquement purgées à l'automne suivant, pour les infractions suivantes :

- Cumul de 2 cartons jaunes dans le même match
- Cumul de 3 cartons jaunes
- Commets une faute grossière
- Empêche l'équipe adverse de marquer un but, ou annihile une occasion de but manifeste en touchant délibérément le ballon de la main
- Annihile une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant vers son but en commettant une faute passible d'un coup franc ou d'un coup de pied de réparation

Pour toutes les autres infractions, le commissaire déterminera si la suspension sera purgée à la saison extérieure ou à la saison intérieure.

8. MÉRITES SPORTIFS

8.1 Championnat

- Bannière de champion (1) et championne (1)
- Casquettes féminin (28), masculin (28)
- Médailles d'or (30) féminin, (30) masculin et médailles d'argent (30) féminin, (30) masculin
- Trophées, 1 féminin / **Trophée Helder-Duarte**, 1 masculin

8.2 Équipe(s) d'étoile(s)

La sélection des équipes d'étoiles se fait par vote des entraîneurs tel que définie dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente. Après la compilation des votes des entraîneurs, on enlève le plus bas pointage accordé à chaque joueur pour établir le résultat final.

Il y a deux (2) équipes d'étoiles et une (1) équipe d'étoiles de recrues de onze (11) étudiants-athlètes chacune (formation 1-4-4-2).

La composition des équipes d'étoiles est arrimée à celles de U Sports.

8.3 Honneurs individuels

La sélection des honneurs individuels qui suivent se fait par vote des entraîneurs ou des administrateurs tel que définie dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente:

- Athlète par excellence féminin, masculin
- Joueur / Joueuse par excellence lors du match final du championnat;
- Recrue de l'année féminin, masculin
- Prix de leadership et engagement social féminin, masculin
- Entraîneur de l'année féminin, masculin

ANNEXE 1

Standards recommandés pour la captation vidéo

- Avoir un trépied de façon à stabiliser l'image et éviter les tremblements qui pourraient survenir en main libre.
- La caméra devrait être au centre du terrain et la caméra devrait être surélevée.
- On devrait voir au moins la moitié du terrain lors du tournage.
- Éviter de filmer face au soleil si c'est possible.
- Sur les corners, coups francs et penalty, il serait souhaitable de « zoomer » un peu plus pour avoir un plan rapproché (en essayant d'inclure plusieurs joueurs dans le plan).
- Éviter de filmer les 15 minutes à la mi-temps pour sauver du temps de visionnement.
- Lors d'une altercation, faire un zoom pour avoir un plan rapproché des joueurs impliqués.
- Filmer la poignée de main à la fin du match.